

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 mars 2025 - Délibération n° 2025/03/11

OBJET : Prolongation du Contrat d'Objectif Territorial et demande d'audit d'état des lieux sur les référentiels Climat Air Énergie et Economie Circulaire (ECi)

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 4 mars, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – DESSEAUVE Nadine – LEGROS Bernard - DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – RABETEAU Raymond - DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – SALADIN Christine – LAROCHE Michel - LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain - DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine - NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – LAPORTE Martine - GODET Serge – CAILLAUD Monique

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – SPRINGER Liliane - RIGAUD Régis – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard - CLOCHON Bruno – DAVID Robert - PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – CATHELOT Guy – DEPEIGE Isabelle - DEPATUREAUX Gilles – LAGRANGE Serge – DUGUET Pierre – AUGUSTYNIAC Jérôme

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Josette FAURE
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
3. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
4. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à Luc ESCOUBEYROU
5. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Jean-Michel PAMIES

Suppléances : GODET Serge

Secrétaire de séance : MEYER Christian

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	34	39			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
39	0	0	0	0	0

M. le Président expose les éléments suivants :

La communauté de communes Creuse Sud-Ouest a signé avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Territorial (COT) le 15/10/2023 et s'est engagée sur les deux axes du programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE).

Elle a lancé en juillet 2023, puis en octobre 2023, le recrutement d'une chargée de mission qui a pu assurer sa prise de poste le 1^{er} mars 2024 et a ensuite rapidement initié l'état des lieux.

L'accompagnement du conseiller COT sur les premiers mois a suscité des interrogations auprès des élus et services et, après accord de l'ADEME, il a été convenu de stopper sa mission et de l'attribuer un autre conseiller.

La mise en relation a eu lieu en novembre 2024 et le travail commun a pu reprendre courant décembre 2024.

Depuis, la pré-demande d'audit a été faite et un auditeur a été désigné. L'audit devant se tenir d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2025, sur validation du Conseil Communautaire.

Compte-tenu des délais occasionnés par l'arrivée de la chargée de mission 6 mois après le début de la convention et la nécessité de changer de conseiller COT qui a laissé la collectivité sans accompagnement pendant près de 3 mois, la collectivité souhaite solliciter auprès de l'ADEME le prolongement du COT de 6 mois.

L'octroi de ce délai décalerait le versement de la subvention liée à la clôture de la phase 1 (75.000€), mais interviendrait sur le budget 2025 comme initialement prévu.

Enfin, il permettrait un meilleur phasage avec le travail que mène actuellement la collectivité sur son projet de territoire afin d'y intégrer des actions structurantes en faveur des transitions.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de déclencher la demande d'audit d'état des lieux sur les référentiels Climat Air Énergie et Economie Circulaire (ECi)
- Sollicite le prolongement de 6 mois du Contrat d'Objectif Territorial auprès de l'ADEME et ainsi de reporter l'échéance de la phase 1 au 15 octobre 2025.
- Autorise M. le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

